

Date de dépôt : 10 mars 2011

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Christina Meissner :
Implantation de nouvelles entreprises. Quid des effets sur la
population genevoise ? (question 5)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 janvier 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Les études les plus récentes le confirment, chaque pourcent d'immigration supplémentaire en région genevoise aggrave la cherté des logements à hauteur de 3,5%.

Or, en 2010, la population résidente dans le canton de Genève a fortement augmenté. Les derniers chiffres de l'Office cantonal de la statistique révèlent que la population a augmenté de 6291 âmes au cours de l'année 2010. La grande majorité (72%) de cette hausse est imputable au solde migratoire et résulte de l'attrait économique de notre canton.

Il faut dire que la région lémanique, et tout particulièrement Genève, dispose de nombreux atouts pour attirer des entreprises sur son territoire. Sa situation géographique, au cœur de l'Europe, sa stabilité, ses infrastructures plus performantes que celles de nos voisins et sa fiscalité avantageuse font de Genève un lieu privilégié pour implantation d'entreprises. Ajoutons que notre canton, avec son Service de la promotion économique, ne lésine pas sur l'effort en vue d'attirer de nouvelles entreprises.

L'implantation de nouvelles entreprises, autrefois sises hors de nos frontières, permettrait, d'après notre ministre des finances, de garantir la pérennité des recettes de l'Etat. A première vue, on pourrait croire que tout le monde est gagnant : les personnes morales, désormais implantées à Genève paient moins d'impôts, quant à l'Etat, ce dernier remplit ses caisses et peut faire face à la croissance exponentielle de ses dépenses.

Genève, en dépit de son « dynamisme économique », fait figure de lanterne rouge nationale en matière de chômage. En décembre 2010, le taux de chômage affiché était de 6,9%. Ainsi, malgré les efforts déployés par le Conseil d'Etat pour attirer de nouvelles entreprises le taux de chômage ne fléchit pas. La population ne voit pas la couleur de ce fameux dynamisme économique. Plusieurs éléments de réponse expliquent cela : d'une part les entreprises nouvellement implantées se contentent de transférer leur personnel sans embaucher de demandeurs d'emploi locaux et, d'autre part, les rares emplois proposés sont inadaptés au profil professionnel des chômeurs genevois.

Un autre élément dont nos autorités semblent avoir fait abstraction lors du choix de leur politique est la situation du marché du logement. La venue de personnel hautement rémunéré ne fait qu'attiser la crise du logement dans un canton où seuls 1275 nouveaux logements ont été mis sur le marché entre juin 2009 et juin 2010 (au lieu des 2 500 promis lors du discours de St-Pierre). Ayant déjà de grandes difficultés à trouver un logement parmi les 0,23% de logements vacants, les Genevois, ne disposant pas de sociétés spécialisées dans leur « relocation » comme les expatriés, ni des mêmes salaires mirobolants que les nouveaux venus, n'ont plus la possibilité de se loger à Genève. Les rares objets proposés à la location ou à la vente le sont à des prix exorbitants. Pour mémoire, on se souviendra que l'on considère le marché fluide quand le taux de vacance des logements est supérieur ou égal à 2%.

Dans l'impossibilité matérielle de se loger à Genève, beaucoup de Genevois, faisant même partie de la classe moyenne supérieure, sont contraints de s'exiler en France voisine. Cela en parfaite contradiction avec le discours de St-Pierre, dans lequel le Conseil d'Etat a manifesté sa volonté de « relever le défi énergétique » puisque sa politique d'exclusion a favorisé le développement du trafic motorisé transfrontalier de nos concitoyens travaillant à Genève mais exportés en France voisine.

La bonne affaire fiscale que croit réaliser le Conseil d'Etat en faisant de Genève une terre d'accueil pour le siège de sociétés s'apparente de plus en plus à un mauvais pari, avec comme perdants les Genevois. Enfin, alors que des avantages fiscaux sont souvent accordés aux nouvelles entreprises venues s'installer, les PME locales, pourtant pourvoyeuses d'emplois aux Genevois, s'étonnent de telles faveurs et souhaiteraient bénéficier des mêmes avantages.

Ma question est la suivante :

Quelle promotion économique et quel soutien le Conseil d'Etat a-t-il apporté aux PME locales pour favoriser le développement endogène ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le budget 2011 du Conseil d'Etat prévoit de consacrer 16,09 millions pour la promotion endogène (soit 86,3% du montant total dédié à la promotion économique), dont 14,26 millions sont destinés aux organismes d'aide aux entreprises (FAE, Fon git, Genilem, OPI, Ecllosion). Le budget dévolu à la promotion exogène s'élève, quant à lui, à 2,56 millions (soit 13,7% du montant total).

Le rapport entre ces deux montants témoigne de la forte volonté du Conseil d'Etat à développer le tissu économique local et à soutenir les entreprises qui le composent. Cette volonté du Conseil d'Etat s'est d'ailleurs récemment manifestée avec l'ouverture d'un centre de créativité entrepreneuriale en 2010 (Fondation La Muse) ainsi qu'avec le lancement d'un nouveau site internet consacré à la création et au développement d'entreprises locales.

A cet effet, une évaluation externe réalisée par l'Institut Créa, en octobre 2010, sur mandat du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), souligne que les principaux objectifs économiques du Conseil d'Etat pour la législature écoulée (2005-2009) ont été atteints. Il était notamment question de soutenir et de stimuler la création d'entreprises, de faciliter l'activité commerciale à Genève, mais également de créer des nouveaux pôles économiques d'excellence tout en valorisant les pôles de compétence déjà existants. De manière générale, le rapport relève que les mesures développées par le DARES ont produit un impact positif et ont débouché sur des résultats probants. Ces diverses mesures ont permis de dynamiser et de diversifier l'ensemble du tissu économique genevois.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER